

COMMUNE DE CERVON

Conseil Municipal du 14 juin 2017

L'an 2017, le 14 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

Présents : Monsieur SANSOIT Fabien, Maire, Mesdames : BOULIN Stéphanie, CORDILLOT Marie-Agnès, COQUARD Laure, GUDIN Michelle, KOWAL Sophie, MM.BERTIN Pascal, CHAPUT Daniel, MARTIN Jacques, MATHIEU Alain, PETRE Yves,

Absent ayant donné procuration à M. Fabien SANSOIT : M. Alexandre SAINT JOST

Absents : MM. Charles HALM, Fabien LOISY, Emmanuel RENAULT

Approbation du procès-verbal

Mme Stéphanie BOULIN donne lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

- **Pont du Moulin de Certaines**

Nièvre Ingénierie nous a fait parvenir un estimatif du montant des travaux pour la réfection des deux ponts du Moulin de Certaines. Ces travaux s'élèveraient à 57 130,00€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour le lancement de la consultation des entreprises.

- **Salle des Fêtes**

Les travaux de mise aux normes de sécurité de la salle des fêtes concernant l'électricité, la défense incendie et les fluides thermiques sont terminés. Un dossier pour avis sera envoyé à la Commission de Sécurité.

- **Eclairage public**

Le lampadaire de VELLEROT est installé.

- **SAIP**

Le devis de 7236€ pour le raccordement électrique de la sirène d'alerte à MARCILLY a été signé

- **Entretien de voirie**

Les communes ne pouvant plus utiliser de produits phytosanitaires, il est proposé de remettre en herbe le tour des arbres du trottoir de la Rue Jehan Faulquier

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour demander un devis à l'entreprise Fabrice TACHE pour scier le revêtement existant.

- **Zone de Stockage**

Le devis demandé à la DDT étant trop élevé, plusieurs devis seront demandés pour la réalisation d'une zone de stockage de matériaux pour la commune.

- **VOIRIE 2017**

La D.E.T.R demandée pour l'opération voirie 2017 ne nous a pas été accordée. Il est donc nécessaire de faire un choix quant aux voies à traiter cette année. Le maire nous propose de procéder aux travaux les plus urgents. Un devis de Nièvre Travaux et Matériels nous a été proposé pour les voies de Précy, Lantilly et Gibon pour les montants suivants :

- VC 3 (Précy) : - route (reprofilage) pour 12 048,00 € HT
- renforcement des berges du Bief pour 4 240,00 € HT
- canalisation d'eaux au bout de la rue pour 1 133,00 € HT
- VC 1 (Lantilly) : Réparation sur 60 ml pour 2 106,00 € HT
- VC 5 (Gibon) : reprofilage pour 3 720,00 € HT

Nièvre Travaux et Matériels effectuerait ces travaux en juillet et en août.

Deux membres du Conseil souhaiteraient qu'une consultation de plusieurs entreprises soit faite pour cette opération.

Il est proposé soit d'accorder les travaux à Nièvre Travaux et Matériels s'ils sont effectués dans l'été ou en cas d'impossibilité de leur part de demander des devis à d'autres entreprises (pour : 10 et contre : 2)

- **Achat de matériel**

- les rideaux de l'école primaire seront posés au cours de l'été.
- l'aménagement du coin poubelle à l'école élémentaire est terminé.
- Une hotte sera achetée pour le logement de la poste en remplacement de celle en place qui ne fonctionne plus.
- Les panneaux (signalisation handicapé + localisation du défibrillateur) ont été commandés.
- un nettoyeur vapeur pour le sol et les murs de la maternelle ainsi qu'un aspirateur pour l'école et le club sont commandés.

- **Rythme scolaire**

Le Maire expose que suite aux annonces faites à l'issue des élections présidentielles il serait possible de modifier les rythmes scolaires mis en place. Une consultation sur le secteur est en cours pour demander aux élus, enseignants et parents leurs positions sur le retour à l'école à 4 jours. Il est entendu que cette décision doit être prise de façon collective sur le secteur. Le choix doit être fait avant le 26 juin 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de modifier les rythmes scolaires revenant ainsi à 4 jours de classe par semaine dès la rentrée 2017 et en accord avec les communes du secteur. (pour 11 et contre 1)

- **Concours photos**

- La Commission Solidarité avait proposé d'exposer les photos des gagnants du concours sur 5 panneaux extérieurs. Un devis a été demandé à Rapid Flyer pour l'agrandissement et la reproduction des photos sur bâches de 100cm x 100cm. La dépense s'élèverait à 43€ par panneau soit 215€ au total. La fabrication des portiques sera réalisée par les agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour l'achat des bâches et du matériel permettant de construire les panneaux.

- **Autorisations d'absences du personnel**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 59 (notamment alinéa 5) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux collectivités territoriales de définir, après avis du comité technique, la liste des événements ouvrant droit à autorisation d'absence n'entrant pas en compte dans le calcul des congés annuels ainsi que les modalités d'application correspondantes.

L'octroi des autorisations d'absence est lié à une nécessité de s'absenter du service : ainsi un agent absent pour congés annuels, RTT, maladie... au moment de l'événement, ne peut y prétendre.

Elles ne sont pas récupérables.

Considérant l'avis du comité technique du 18/12/2008, le maire propose d'adopter les autorisations d'absences conformément au projet soumis à l'avis du C.T.P. et adopté à l'unanimité par cette même assemblée portant sur les autorisations d'absences liées à des événements familiaux et résumées sur le tableau joint dans le registre des délibérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la liste des événements ouvrant droit à autorisation d'absence ainsi que les modalités d'application correspondantes conformément au tableau validé par le comité technique du centre de gestion de la Nièvre.

- **Indemnités du Maire et des adjoint**

- Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet de la Nièvre définissant les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus. Il fait apparaître une revalorisation de l'indice brut terminal de la fonction publique. En conséquence il y a lieu de reprendre la délibération du 1^{er} avril 2014 et de viser le nouvel indice brut terminal de l'échelle indiciaire. Il est précisé que cette revalorisation n'excédera pas 10€ bruts mensuels pour les élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de fixer le montant des indemnités du maire et des adjoints en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- **Plan Local d'Urbanisme**

- Notre délibération s'opposant au transfert de la compétence PLUI vers la Communauté de Communes de Tannay, Brinon et Corbigny a été annulée. La Communauté de Communes du Val de Beuvron avait dans ses statuts la compétence de planification des PLU. La CCTBC a donc l'obligation d'exercer cette compétence. Une réunion pour assurer la continuité des PLU déjà engagés sera organisée prochainement à la communauté de communes.

- **Bulletin Municipal**

- Le Bulletin Municipal sera distribué début juillet.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Le Fonds de Solidarité Logement demande l'obtention d'une subvention.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder 300€ au Fonds de Solidarité Logement.

- La vente des parcelles ZM 54 et 55 à M. BERTIN a été effectuée pour 900€ par acte administratif.

- Premiers Secours : Deux sessions assurées par la Croix Rouge auront lieu les 28 et 30 juin 2017 de 18H à 20H au club. 20 personnes sont inscrites.

- Le spectacle des écoles aura lieu le 24 juin 2017 à 17H

- Le trek équestre régional de Lantilly aura lieu le 25 juin 2017

- M. le Maire fait le point de la dernière réunion du conseil communautaire à Cervon.

- 11 novembre : M. le Maire propose de se renseigner pour qu'une compagnie théâtrale (Compagnie du Globe) intervienne lors de la cérémonie du 11 novembre (coût entre 500 et 700€).

Le Conseil Municipal donne son accord.

- Elections Sénatoriales : Le Conseil Municipal se réunira obligatoirement le 30 juin à 20H30 pour désigner les délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

La séance est levée à 23H45